

ESPCI: Un succès électoral pour l'UCP !

L'élection des représentants du Personnel au comité d'hygiène et de sécurité de l'Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielles de la Ville de Paris (ESPCI) s'est déroulée le 3 février dernier.

La campagne dynamique, menée sur le terrain avec les représentants de la liste UCP/UNECT-VP, a conduit à une participation qui a permis de valider le scrutin dès le premier tour. L'UCP, majoritaire en voix, a obtenu 3 des 5 sièges.

Représentative de la diversité des métiers (ingénieurs, chercheurs du CNRS, agent technique, attaché,...), cette liste réunit des candidats dont la seule préoccupation est l'amélioration des conditions de travail de tous les agents de l'ESPCI. Nous remercions tous les électeurs qui nous ont fait confiance.

L'UCP adresse ses plus vives félicitations aux élus, titulaires : Thomas AUBINEAU (assistant ingénieur CNRS), Jean-Yves LE DOUJET (agent technique Ville de Paris), Hélène GEOFFROY (technicienne CNRS) et suppléants : Bénédicte RAVIER (attachée régie), Freddy MARTIN (assistant ingénieur CNRS), Thierry DITCHI (maître de conférence Paris 6) et leur souhaite beaucoup de succès dans leur mandat au service de leurs collègues.

Colère des responsables d'établissement de la petite enfance et de leurs adjoint(e)s.

Les conditions de travail des responsables d'établissement de la petite enfance et de leurs adjoint(e)s deviennent de plus en plus difficiles du fait d'un alourdissement de leurs tâches (*Cf UCP Flash n°530 du 24 janvier 2011*).

L'UCP s'est associée en fin d'année dernière à l'intersyndicale qui se constituait pour porter les revendications légitimes de ces professionnel(le)s.

Des négociations ont été engagées avec M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint au Maire de Paris en charge de la petite enfance. Les propositions faites à ce jour par la Municipalité ont été jugées insuffisantes par les responsables d'établissement et leurs adjoint(e)s.

L'intersyndicale qui ne cesse de rappeler leurs revendications, attend de la Municipalité des solutions à court terme pour sortir de ce conflit. A cette fin, une nouvelle audience dont nous vous rendrons compte dans un prochain numéro d'UCP Flash, est programmée.

Le référentiel d'aménagement des espaces de travail

Le Maire de Paris a déclaré vouloir faire de l'amélioration des conditions de travail une de ses priorités. Dans ce contexte et dans le but de disposer de locaux de travail plus fonctionnels, la Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT) a exposé aux organisations représentatives du Personnel, le 7 février dernier, la mission qui lui a été confiée, à savoir de rédiger d'une part, un guide méthodologique de conduite des opérations d'aménagement et d'autre part, un guide pratique de conception des espaces de bureau.

Au cours de cette réunion, un projet de guide méthodologique a été soumis aux représentant(e)s du Personnel. Ces dernier(e)s ont fait unanimement remarquer qu'il(elle)s s'étonnaient que les personnels et leurs représentant(e)s ne figurent pas parmi les acteurs de l'opération d'aménagement. Une nouvelle rédaction sera proposée au cours d'une prochaine réunion.

Dès que ce point sera réglé, l'enjeu de cette démarche résidera essentiellement dans les références concrètes que contiendra le guide pratique qui est en cours de rédaction et dont le contenu n'a pas encore été présenté.

CASVP : le préavis de grève des personnels de maîtrise levé

Lors de la réunion du 7 février dernier avec la Direction générale du CASVP qui portait sur la fusion du corps des personnels de maîtrise du CASVP avec celui de la Ville de Paris, les représentants de ces personnels ont demandé qu'une attention particulière soit portée à l'évolution de ceux-ci. En effet, la fusion ne doit en aucune cas conduire le CASVP à se désintéresser d'un corps qu'il ne gèrera plus ; il doit, au contraire, tout mettre en œuvre pour préserver leur avenir professionnel et garantir que les déroulements de carrière ne seront pas dégradés.

Le protocole de gestion qui est en cours de finalisation, devra affirmer ces priorités et être soumis à l'examen des organisations syndicales représentées dans le corps de la maîtrise.

A l'issue de cette réunion, les agents concernés ont décidé à l'unanimité de ne pas être grévistes, vendredi 11 février.

AGOSPAP : les principales mesures pour 2011

Le budget 2011 a été voté en assemblée générale avec les seules voix de l'Administration ; en effet, les syndicats ont voté contre en raison de la non prise en compte de certaines demandes en faveur du personnel. Le budget 2011 s'élève à 48 millions d'euros dont 28 millions à titre de subventions. Ces dernières financent à 100% une importante variété de prestations gratuites pour les bénéficiaires : aides exceptionnelles, multiples allocations et traditionnels cadeaux de Noël.

Les principales mesures votées concernent :

- **la poursuite** de la programmation orientée vers les activités culturelles et sportives.
- **le développement de l'offre loisirs / juniors** avec notamment des journées exceptionnelles au Parc Astérix.
- **l'annualisation du remboursement** de la subvention Vacances en Direct et l'augmentation du nombre de prestataires, de façon à accroître le nombre d'ouvrants droit bénéficiaires.
- **l'augmentation et la diversification** du nombre de séjours « Prix plumes » ; les administrateurs de l'AGOSPAP ont souhaité réajuster la politique de subventionnement concernant ces séjours. En effet, face au succès qu'ils rencontrent en raison de leurs tarifs très attractifs, les instances dirigeantes ont dû limiter le bénéfice de ce type de séjour, à un séjour par ouvrant droit, tous les trois ans, afin de favoriser le départ du plus grand nombre.
- **la somme consacrée à chaque jouet ou chèque cadeau a été majorée de 2€ pour 2011.**

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45